

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 17

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 26 septembre 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme FARAONE – M. ZINS – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – M. FRIDERICH (à compter du point 3).

Absents excusés : Mme THIL (qui a donné procuration de vote à Mme BOJOLY) – Mme LAGRANGE (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – Mme HILLEBRAND (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – Mme FERRARA (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – M. DOME (qui a donné procuration de vote à Mme STOLL) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. ADELER – Mme LEININGER (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT) – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – Mme BRAUSCH – M. WILHELM.

Absent : M. FRIDERICH (jusqu'au point 2 inclus).

Point n° 8 : Aïd El Kébir 2022 – Demande de subvention de l'U.C.M.F.

Monsieur PETRY, rapporteur :

Depuis de nombreuses années, l'association Union des Communautés du Maghreb en France (U.C.M.F.) organise pour notre Ville et celle de Freyming-Merlebach la cérémonie de l'Aïd-El-Kébir.

En juillet 2022, l'association a dû s'adapter aux conditions sanitaires et sécuritaires liées à la crise de la COVID-19. Aussi, les abattages de l'U.C.M.F. ont été reportés vers l'abattoir agréé du Pays de Sarreguemines.

Les frais d'abattage pour l'Aïd-El-Kébir 2022 pour l'U.C.M.F. s'élèvent à 6.050,00 € TTC, frais qu'il a été convenu de répartir à part égale entre Hombourg-Haut et Freyming-Merlebach, soit 3.025,00 € pour chaque collectivité.

Vu la demande de subvention de l'U.C.M.F. en date du 23 août 2022,

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres de la commission des finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 3 025.00 € à l'U.C.M.F. pour l'organisation de l'Aïd-El-Kébir 2022.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 27 septembre 2022

Le Maire,
Laurent MULLER

